

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 665 accordant une permission à Elmi Kamel

n° 665

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947, relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Sur proposition de M. le chef du Cabinet,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois mois, à solde entière pour en jouir à Djibouti est accordée à Elmi Kamel, chauffeur, 12e échelon, en service au Gouvernement.

#### Art. 2

La présente décision qui aura effet pour compter du 1er juin 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.**